

Page: 1/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.06.2023 Numéro de version 1 Révision: 12.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DETERGENT DESINFECTANT SANITAIRES PAE
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Nettoyant désinfectant.

Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.

- · Emploi de la substance / de la préparation : mélange
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ACTION PIN

ZI de Cazalieu

CS 60030

40260 CASTETS

FRANCE

tel: 33-(0)-558550700 fax: 33-(0)-558550707 fds@action-pin.fr

- · Service chargé des renseignements: Commercial
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · 2.3 Autres dangers
- · PBT: Non applicable.
- · *vPvB*: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Préparation désinfectante, nettoyante et dégraissante pour sols et surfaces.

(suite page 2)

FR

Date d'impression : 12.06.2023 Numéro de version 1 Révision: 12.06.2023

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DETERGENT DESINFECTANT SANITAIRES PAE

(suite de la page			
· Composants dangereux:			
EINECS: 270-325-2	Chlorure d'alkyl(C12-C16)benzyldiméthylammonium Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4,	0,4-0,5%	
CAS: 9043-30-5	H302 Isodécanol éthoxylé	0,2-0,3%	
Reg.nr.: 02-2119552461-55	Eye Dam. 1, H318; () Acute Tox. 4, H302		
Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- · Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Si la personne est consciente, rincer la bouche.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Equipement de protection individuel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:

(suite page 3)

FR

Date d'impression : 12.06.2023 Numéro de version 1 Révision: 12.06.2023

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DETERGENT DESINFECTANT SANITAIRES PAE

(suite de la page 2)

Eau

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Eviter la formation d'aérosols.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Température maximale de stockage: < 35°C
- · Température minimale de stockage: > 0°C
- · 7.3 *Utilisation(s) finale(s) particulière(s)* Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés

Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection des mains: Pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation (emballage adapté).
- · Matériau des gants Non pertinent
- · Temps de pénétration du matériau des gants Non pertinent
- · Protection des yeux/du visage Pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation (emballage adapté).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique
Couleur:
Rose
Odeur:
Pin

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100°C (eau)

• Inflammabilité Le mélange n'est pas inflammable.

· Point d'éclair: > 100 °C

(suite page 4)

FR

Date d'impression : 12.06.2023 Numéro de version 1 Révision: 12.06.2023

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DETERGENT DESINFECTANT SANITAIRES PAE

	(suite de la page
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
pH à 20 ℃	2,8
Viscosité:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Sans objet.
Pression de vapeur:	2,3 kPa (eau)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1 g/cm³
9.2 Autres informations	
Aspect:	
Forme:	Liquide limpide
Indications importantes pour la protection de la	
santé et de l'environnement ainsi que pour la	
sécurité.	
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Informations concernant les classes de danger	
physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	r néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- \cdot *Décomposition thermique/conditions à éviter:* Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \cdot 10.5 Matières incompatibles: Ne pas mélanger avec d'autres produits.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 68424-85-1 Chlorure d'alkyl(C12-C16)benzyldiméthylammonium		
Oral	LD50	344 ml/kg (rat)

(suite page 5)

– FR

Date d'impression : 12.06.2023 Numéro de version 1 Révision: 12.06.2023

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DETERGENT DESINFECTANT SANITAIRES PAE

		(suite de la page 4)
Voie cutanée	LD50	3.340 ml/kg (lapin)
CAS: 9043-30-5 Isodécanol éthoxylé		
Oral	LD50	1.080 mg/kg (rat)

· Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:

Aucune évaluation toxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicocinétique, métabolisme et distribution données non disponibles à ce jour
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) données non disponibles à ce jour
- · Toxicité par administration répétée données non disponibles à ce jour
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aq	· Toxicité aquatique:				
CAS: 6842	CAS: 68424-85-1 Chlorure d'alkyl(C12-C16)benzyldiméthylammonium				
EC50	0,049 mg/l (algues) (OECD 201 (72 h))				
	0,016 mg/l (daphnies) (OECD 202 (48 h))				
CAS: 9043	CAS: 9043-30-5 Isodécanol éthoxylé				
NOEC	1 mg/l (daphnies)				
EC50(72h)	1-10 mg/l (algues)				
EC50(48h)	EC50(48h) 1-10 mg/l (daphnies)				
EC10/18h	>10.000 mg/l (bacteries)				
LC50(96h)	LC50(96h) 1-10 mg/l (poisson)				

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Solubilité avec l'eau : soluble
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: données non disponibles à ce jour
- · vPvB: données non disponibles à ce jour
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation

(suite page 6)

Date d'impression : 12.06.2023 Numéro de version 1 Révision: 12.06.2023

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DETERGENT DESINFECTANT SANITAIRES PAE

(suite de la page 5)

sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Elimination du produit/de l'emballage

La réutilisation de l'emballage est proscrite.

Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

· Code déchet:

07 06 : dechet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques

15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport			
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.		
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.		
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.		
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin:	Non		
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.		
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément au instruments de l'OMI	x Non applicable.		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Références législatives :

- · Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006 Contient parmi d'autres constituants:
- · moins de 5%:

agents de surfaces cationiques

agents de surfaces non ioniques

désinfectant (chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium)

parfum

Linalool

- · Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:
- Tableau n°65 Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- · Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s):

Substance(s) active(s): chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium: CAS n° 68424-85-1: 5 g/l. TP2 (AL). (suite page 7)

, , ED .

Page : 7/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.06.2023 Numéro de version 1 Révision: 12.06.2023

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL DETERGENT DESINFECTANT SANITAIRES PAE

(suite de la page 6)

· Règlement REACh (CE) n°1907/2006:

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. 222290-P1

· Phrases R et/ou H pertinentes:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Marketing
- · Date de la version précédente: 17.01.2023
- · Acronymes et abréviations:

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Mise à jour selon le Règlement (UE) 2020/878.

Version CLP 1.1

– FR